



Dénonciation solde de tout compte montant prime annuelle

Par **pimousse91**, le **26/03/2012 à 16:53**

Bonjour, rn
Je suis parti de ma précédente entreprise durant un plan sociale lancé le 4 juillet de l'année dernière (2011). rn
La notification de mon licenciement économique a été faite le 16 décembre 2011. rn
Je suis parti dès lors en préavis payé non effectué et intégré ma nouvelle entreprise. rn
Mi mars j'ai reçu mon solde de tout compte et en le décortiquant je me suis rendu compte qu'il ne m'ont pas versé ma prime annuelle à sa juste valeur. rn
En effet je devais percevoir 15% de mon annuelle brut au prorata tempo-ris (autant dire presque la totalité) or je n'ai perçu qu'environ 8% rn
J'entends percevoir la totalité de ma prime au quelque chose s'en approchant pour la simple raison qu'aucun n'objectif ne m'a été fixé. rn
J'ai déjà contacté ma responsable RH qui m'a indiqué que c'était mon management qui avait déterminé le pourcentage. Je me suis donc rapproché d'eux et mon responsable direct est parti (toujours dans le cadre du plan) au 31 décembre et mon N+2 le 1er décembre donc bien avant la détermination de la prime. Je l'ai donc relancé avec ces informations et depuis je n'ai plus de retour de sa part. rn
Mon but étant de régler ce problème à l'amiable, pouvez-vous m'indiquer les options qui s'offrent à moi ? rn
Merci d'avance pour vos réponses.